

# Faits saillants



Le *Code municipal du Québec*, article 176.2.2 exige que les municipalités informent leurs citoyens des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe qui sont déposés aux membres du conseil, et ce, à chaque année. Cette disposition législative assure une transparence de l'administration dont votre conseil municipal doit faire preuve.

Je vous incite fortement à consulter le site Internet de la Municipalité où vous pourrez avoir accès aux rapports qui nous ont été déposés lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

## LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 10 492 150 \$ et les revenus d'investissement de 761 629 \$ (provenant de subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 11 253 779 \$. Les différentes charges ont totalisé 9 567 044 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **1 763 175 \$**. Cet excédent est principalement attribué à des revenus supplémentaires de droits de mutation, de taxes foncières complémentaires et d'une compensation financière reçue par le gouvernement du Québec dans le cadre de la perte subie à la suite de l'introduction du plafond d'imposition des terres agricoles.

En 2022, nous avons poursuivi, réalisé et débuté certains projets tels que :

- Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées de la rue Masson;
- Achat d'une génératrice à la mairie;
- Aménagement de jeux d'eau au parc des Champs;
- Mobiliers urbains au parc des Champs;
- Remplacement de la toile sur l'enseigne sur l'autoroute 25;
- Clôture au parc des Pignons;
- Construction et pavage de la rue Julie-Gareau;
- Réfection du chemin de la Côte-Georges;
- Réfection de la route St-Philippe;
- Réfection de la rue Faucher;
- Réfection de l'intersection du rang St-Charles, rue Armand-Majeau et rivière Sud;
- Carnets de santé pour les bâtiments municipaux.

## LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, la firme DCA, en date du 8 mai 2023.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

## SITUATION DÉVELOPPEMENT

L'état actuel des finances de la municipalité continue d'être prometteur, mais les défis ne manquent pas. Il importera d'amorcer un véritable virage afin de nous donner les moyens d'entretenir nos nombreux bâtiments de façon adéquate et dans une logique de prévention, comme le ferait toute municipalité responsable. En ce sens, il faut souligner le mandat de réflexion sur l'avenir de l'église qui s'annonce aussi prometteur qu'important pour nos citoyens comme nos organismes et qui permettra d'amorcer les travaux majeurs attendus depuis longtemps. De plus, la mise sur pied d'un comité de parcs accentuera l'implantation d'aménagements et d'installations en faveur des citoyens de tous les âges.

D'un point de vue fiscal et administratif, la poursuite du taux de taxes variés qui se rapproche chaque année de la moyenne régionale fait mieux contribuer nos commerces et industries, en permettant au secteur résidentiel d'avoir un peu d'air. C'est une voie indispensable à suivre pour plus de justice à l'endroit des nombreuses familles.

Au nom du conseil municipal, je souhaite finalement remercier l'ensemble des employés, spécialement ceux de l'administration et des finances, pour le travail important accompli dans la dernière année.

Sébastien Marcil  
Maire

Présenté à la séance  
ordinaire  
du 12 juin 2023